
**COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES RELATIONS ENTRE LES
AUTOCHTONES ET CERTAINS SERVICES PUBLICS AU QUÉBEC :
ÉCOUTE, RÉCONCILIATION ET PROGRÈS**

Date : Le 21 janvier 2019

L'Honorable Jacques Viens, Président

Femmes autochtones du Québec

et

Procureure générale du Québec

et

Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee) et
Gouvernement de la Nation Crie

et

Innu TakuaiKAN Uashat mak Mani-Utenam

et

Regroupement Mamit Innuat Inc.

et

Association des policières et policiers
provinciaux du Québec

et

The Naskapi Nation of Kawawachikamach

et

Assemblée des Premières Nations Québec-
Labrador

et

Conseil de la Nation Atikamekw

et

Regroupement des centres d'amitié
autochtones du Québec

et

Makivik Corporation

et

Service de police de la Ville de Montréal

et

Directeur des poursuites criminelles et pénales

et

Conseil Cri de la santé et des services sociaux de la Baie James

et

Association professionnelle des officiers de la Sûreté du Québec

PARTICIPANTS

Régie Régionale de la Santé et des Services Sociaux du Nunavik

INTERVENANT

ORDONNANCE DE NON-PUBLICATION ET DE NON-DIFFUSION DU NOM, DE L'IMAGE, DE LA VOIX ET DE TOUTE INFORMATION PERMETTANT D'IDENTIFIER LE TÉMOIN DANS LE DOSSIER PI-64 ENTENDU LE 14 NOVEMBRE 2018

I. LE CONTEXTE

[1] Le 14 novembre 2018, le témoin 800 a témoigné devant la *Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec: écoute, réconciliation et progrès* (la « Commission ») relativement à des services de santé reçus.

[2] Au terme de son témoignage, le témoin a manifesté le souhait de bénéficier de mesures de protection de son identité (nom, image, voix et toute autre information permettant de l'identifier).

[3] Le 15 novembre 2018, M^e Edith-Farah Ellassal a présenté devant le Commissaire Jacques Viens une demande verbale de mesures de protection de l'identité pour le témoin 800, entendu le 14 novembre 2018.

[4] Le Commissaire a accueilli la demande de mesures de protection de l'identité et a rendu les ordonnances verbales suivantes, le 15 novembre 2018 :

ORDONNE la protection de l'identité PI-64 dans le dossier du témoin 800;

INTERDIT à quiconque de divulguer, de publier, de communiquer ou de diffuser son nom, son image, sa communauté d'origine ou toute autre information qui pourrait permettre d'identifier le témoin;

ORDONNE aux procureurs de la Commission d'examiner les transcriptions par sténographie du témoignage dans le dossier du témoin 800 afin d'effectuer le caviardage nécessaire de façon à respecter le souhait formulé par le témoin.

II. LA DÉCISION

[5] **CONSIDÉRANT** que le Décret 1095-2016 adopté par le gouvernement du Québec le 21 décembre 2016, constituant la présente Commission d'enquête selon l'article 1 de la *Loi sur les commissions d'enquête* (c. C-37), mentionne :

« QUE les audiences de la Commission soient publiques et que celle-ci puisse, lorsqu'elle l'estime approprié, mener ses travaux à huis clos ou prendre toute autre mesure afin de protéger l'identité de témoins et les renseignements personnels, tant à l'audience que lors de la communication de son rapport; »

[6] **CONSIDÉRANT** le mandat de la présente Commission tel qu'énoncé dans le Décret 1095-2016 :

« QUE la Commission ait pour mandat, en tenant compte des enjeux mentionnés dans le préambule, d'enquêter, de constater les faits, de procéder à des analyses afin de faire des recommandations quant aux actions correctives concrètes, efficaces et durables à mettre en place par le gouvernement du Québec et par les autorités autochtones en vue de prévenir ou d'éliminer, quelles qu'en soient l'origine et la cause, toute forme de violence et de pratiques discriminatoires, de traitements différents dans la prestation des services publics suivants aux Autochtones du Québec : les services policiers, les services correctionnels, les services de justice, les services de santé et les services sociaux ainsi que les services de protection de la jeunesse; »

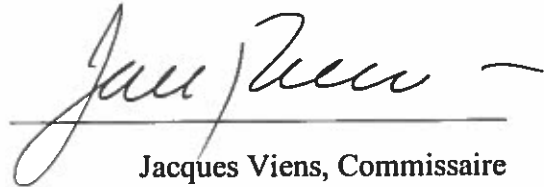
[7] **CONSIDÉRANT** les *Règles de procédure et de fonctionnement* de la Commission aux articles 45, 47 et 48 sur les ordonnances d'interdiction de divulgation, de publication ou de communication, ainsi que l'article 88 sur la couverture médiatique;

[8] **CONSIDÉRANT** le souhait exprimé par le témoin 800 à M^e Ellassal au terme de son témoignage le 14 novembre 2018 de bénéficier de mesures de protection de l'identité;

POUR CES MOTIFS, LE COMMISSAIRE :

[9] **ORDONNE** la non-publication de la bande vidéo du témoin 800 entendu le 14 novembre 2018 dans le dossier PI-64;

[10] **ORDONNE** la levée partielle des transcriptions par sténographie caviardées du témoin 800 entendu le 14 novembre 2018 dans le dossier PI-64, tel qu'annexées à la présente ordonnance.



Jacques Viens, Commissaire

ANNEXE 1

DEMANDE VERBALE DE HUIS CLOS

1 **Me EDITH-FARRAH ELASSAL :**

2 Before we start, Mister the Commissioner, I would
3 have a request to you. I would switch in French to
4 do that request, if I may?

5 Hier, nous avons entendu un témoin, le huit
6 centième (800e) témoin de la Commission. Suite à
7 son témoignage, madame a exprimé le souhait de
8 bénéficié de mesures de protection de l'identité.
9 Donc, c'est une demande que je vous formule pour
10 protéger son nom, son image et sa voix, ainsi que
11 toute information qui permettrait de l'identifier.

12 Si vous l'acceptez, ça serait la mesure de
13 protection PI-64.

14 **LE COMMISSAIRE :**

15 Bon. As I already said, I prefer to have a
16 testimony than no testimony. And when somebody is
17 asking to protect her or his identity, I always
18 accept. The target of the Commission is to learn
19 what's going on, and it's important that witnesses
20 feel at ease to testify here.

21 So, I will agree to your motion, and I will
22 order that the... the protection of the identity of
23 the witness, the eight... huit-centième (800e)
24 témoin - I will say it in French. Ça va?

25 Alors, j'ordonne la protection de l'identité du

1 huit-centième (800e) témoin et l'interdiction de
2 diffuser son témoignage et de laisser connaître son
3 nom, son image ou la communauté d'origine ou toute
4 autre information qui pourrait permettre de
5 l'identifier.

6 Par la suite, nous recevrons la transcription
7 de son témoignage et il y aura caviardage de toutes
8 les informations permettant de l'identifier. Et
9 le... ce qu'elle a raconté pourra être sur le site
10 de la Commission dans les transcriptions, mais de
11 façon à ne pas permettre qu'elle soit identifiée.

12 **Me EDITH-FARRAH ELASSAL :**

13 Um-hum.

14 **LE COMMISSAIRE :**

15 Ça complète, Me Elassal?

16 **Me EDITH-FARRAH ELASSAL :**

17 Oui, tout à fait. Merci beaucoup.

18 **LE COMMISSAIRE :**

19 Now, you can go with the first witness?

20 **Me EDITH-FARRAH ELASSAL :**

21 Yes, Mister the Commissioner. We are very honoured
22 to have Mr. Angutuggiq with us this afternoon...
23 this morning, I'm sorry. And mister is an elder
24 from Salluit who wish to share his knowledge
25 regarding Inuit traditional culture, how it used to

ANNEXE 2

NOTES STÉNOGRAPHIQUES CAVIARDÉES

1 Mme Elisapie Angiyou,
2 Témoin citoyen
3 Assermentation sur la Bible

4 -----
5 Mme [REDACTED]
6 Témoin citoyen
7 Assermentation sur la Bible

8 -----

9 **LE COMMISSAIRE :**

10 Also [tujur nina(ph)], feel welcome, very welcome.
11 We are honored to have you coming here to share with
12 stories that may help other people of Nunavik to
13 have a better life. I will let Me Ellassal continue.

14 **Me EDITH-FARAH ELASSAL :**

15 Yes.

16 **LE COMMISSAIRE :**

17 And I will listen very carefully to what you have to
18 say.

19 **Me EDITH-FARAH ELASSAL :**

20 And the... the sharing is going to be in Inuktitut,
21 I understand. So, maybe, Elisapie, if you could
22 start with saying a few words regarding yourself, to
23 present yourself.

24 It's number 3, for Inuktitut. (Silence) That's
25 good.

26

1

2 **Mme ELISAPIE ANGIYOU :** (inuktitut au français)

3 De quoi est-ce que vous voulez que je parle
4 exactement. (Inaudible)

5 **Me EDITH-FARAH ELASSAL :**

6 If you could say a few words, if you wish so, to
7 present yourself, it could be a good start?

8 **Mme ELISAPIE ANGIYOU :**

9 Mon nom c'est Elisapie, je viens de Ivujivik. J'ai
10 quatre (4) enfants. Je suis ici pour me plaindre.
11 Je m'excuse. Est-ce que je peux commencer à parler
12 maintenant?

13 **Me EDITH-FARAH ELASSAL :**

14 Yes, yes.

15 **Mme ELISAPIE ANGIYOU :**

16 Premièrement, j'aimerais parler du moment quand
17 j'avais quinze (15) ans. J'avais une appendicite.
18 J'ai été envoyée à l'hôpital d'enfants à Montréal.
19 Je me suis fait opérer là-bas, à Montréal, pour
20 l'Hôpital général des enfants.

21 Ils ont pris des échantillons de sang, et ils
22 ont découvert que j'avais une maladie dans mon
23 estomac. Et, plus tard, j'ai été hospitalisée, puis
24 on faisait des examens sur moi, pour comprendre
25 c'est quoi exactement qui causait ma douleur et

1 comment on pouvait peut-être la guérir. Parce que
2 ils... ils faisaient beaucoup d'examens sur moi et
3 j'ai été hospitalisé pendant très longtemps.

4 Ils m'ont donné des médicaments, et ça, ça
5 m'aiderait à guérir les douleurs dans mon estomac.

6 Et ils ont dit que c'était contagieux, et
7 que... alors toute ma famille ont été testés aussi,
8 à Ivujivik, et je me suis aussi fait dire après... à
9 chaque année maintenant, je devais me faire tester.

10 Alors je suis retournée dans ma communauté à la
11 suite. Mais j'ai jamais été re-testée depuis, pour
12 voir si j'étais bien soignée ou guérie. J'ai jamais
13 été re-testée ou ils ont jamais refait d'examen sur
14 moi.

15 Quand ils ont dit que j'étais censée avoir un
16 suivi médical à toutes les années, la fois où que je
17 suis allée à Montréal, je me suis fait dire que, ma
18 famille aussi devrait se faire tester. Ils n'ont
19 pas été... on n'a pas fait d'examination sur eux,
20 ou, j'ai pas été réexaminée non plus.

21 J'ai des grands-parents qui ont eux aussi des
22 maladies dans leur ventre. Ils avaient la même
23 maladie que moi. Ma... mon grand-père était... mon
24 grand-père était le premier à décéder lorsqu'il
25 avait cette maladie dans son ventre.

1 Après neuf (9) mois, ma grand-mère est décédée
2 aussi. Ils avaient la même maladie. Les deux
3 avaient la même maladie dans leur ventre, mon grand-
4 père et ma grand-mère.

5 Alors... alors je pensais que c'était moi en
6 fait, qui leur avais donné cette maladie, parce que
7 je me suis... je m'étais fait dire que j'étais
8 contagieuse.

9 Après deux ans, leur famille et leur petit-
10 fils... petits-enfants étaient aussi testés et ils
11 ont trouvé des bactéries qui vivent dans le ventre.
12 Alors... dans l'estomac en fait, et ils se sont fait
13 traiter avec un médicament. Et la maladie que mes
14 grands-parents avaient, il me semble que c'était la
15 même que j'avais, alors je me blâmais, je me sentais
16 coupable pour leur mort, parce que je croyais que
17 c'était moi qui leur avais donné.

18 Et je crois qu'on est... on a tous été... on a
19 aussi... admettons on a refait tester tout le monde,
20 on a fait vérifier tout le monde, je crois que mes
21 grands-parents, on aurait pu les sauver, mais, je me
22 blâme depuis parce que... depuis tout ce temps,
23 parce que j'étais seulement une enfant de quinze
24 (15) ans et je croyais que c'était de ma faute parce
25 que, on n'a jamais fait tester mes grands-parents et

1 les gens qui... les gens dans ma famille. Alors un
2 an plus tard, j'étais toujours sans idée de quoi
3 faire, comment me sentir, et l'hôpital avait promis
4 de faire des suivis à chaque année, et je me suis
5 toujours posé la question pourquoi est-ce qu'ils
6 m'ont pas réexaminée.

7 Quand je suis allée à la clinique à Ivujivik,
8 j'ai posé la question "pourquoi vous m'avez pas
9 encore testée ou réexaminée, depuis que vous avez
10 trouvé cette bactérie dans mon ventre?"

11 Et ils m'ont... j'étais... je faisais pas
12 partie de leur charte. Et, en gros, la seule chose
13 qui a été écrit dans mon dossier médical, c'était
14 que je devais faire enlever mon *appendix*. Ils ont
15 même pas reçu des documents ou un dossier de
16 l'endroit où que je me suis fait tester, c'était pas
17 écrit dans mon dossier médical, en fait.

18 C'était... la seule chose qui était écrite dans
19 mon dossier c'était que j'ai dû faire enlever mon
20 appendice. Alors j'étais très confuse par tout
21 ceci. Alors, en gros, j'étais confuse et je sais
22 même pas, encore à ce jour, si je vais avoir des
23 suivis médicaux.

24 Alors je sais pas si je vais avoir la chance ou
25 qu'ils vont faire un suivi médical avec moi.

1 Alors en gros, j'ai été traitée avec un
2 médicament pour éliminer la bactérie dans mon
3 ventre, et la maladie que j'avais dans mon ventre.
4 Je me suis fait dire que mon estomac était rouge
5 quand il est... malgré le fait qu'il est censé être
6 rose.

7 Mais je me blâme encore pour la mort de mes
8 grands-parents, et alors j'ai beaucoup... beaucoup
9 de misère avec ceci, ça fait partie de mon fardeau,
10 le fait que je me sens coupable. (Witness cries)
11 Parce que je pensais que... j'ai toujours pensé que
12 s'ils auraient été testés, mes grands-parents, ils
13 seraient toujours en vie aujourd'hui.

14 **TRADUCTEUR :**

15 J'ai pas de signal. J'ai aucun signal...

16 **Mme ELISAPIE ANGIYOU :**

17 En fait, je dis... Aujourd'hui, je dis que je suis
18 très désolée, surtout à ma grand-mère. (Witness
19 cries). Des fois, même, je me choque après moi-
20 même, pour le fait que j'étais très immature dans ce
21 temps-là.

22 Je veux que cette histoire soit connue - ou
23 écoutée ou entendue. C'est tout. Je me sens comme
24 si j'ai terminé maintenant avec le sujet venant de
25 la santé, ou par rapport aux docteurs, dans le

1 fond, les services de santé.

2 **LE COMMISSAIRE :**

3 Do you have questions Me Ellassal?

4 **Me EDITH-FARAH ELASSAL :**

5 Nakurmiik Elisapie. I would only have one or two
6 questions regarding that story. Where were you
7 staying, in two thousand two (2002), in Montreal,
8 when you visited the children?

9 **Mme ELISAPIE ANGIYOU :**

10 Children. Children Hospital. Je vivais dans
11 l'hôpital pour les enfants, the Children's Hospital.
12 J'étais chez Micheline et Gigi... chez Michelle et
13 Gigi, dans le fond, c'était une famille d'accueil,
14 je crois. C'était mon escorte. J'avais une
15 escorte, Michelin ou Michelle ou Gigi.

16 **Me EDITH-FARAH ELASSAL :**

17 Nakurmiik. And the people at the hospital, were
18 they aware of the fact that you were in transit in
19 Montreal and that you were coming from Ivujivik, so
20 living in Ivujivik? I'm asking you the question to
21 understand the fact that you didn't get any follow-
22 up after your medical visit.

23 **Mme ELISAPIE ANGIYOU :**

24 J'étais tellement jeune que, j'avais pas encore
25 beaucoup de compréhension en anglais et en français,

1 et mon escorte était pas nécessairement très bien
2 éduquée. On m'a demandé où est-ce que je demeurais
3 et parce que... parce que je ne comprenais pas.
4 J'ai simplement dit que je demeurais chez
5 [Ghyslaine] et Gigi. Parce que la question c'était,
6 aujourd'hui... la question qu'on me posait "Où as-tu
7 dormi aujourd'hui?" Alors j'ai dit ce que... où je
8 dormais. Je croyais que je comprenais. Alors je
9 leur ai donné l'adresse de cet endroit.

10 **Me EDITH-FARAH ELASSAL :**

11 Were you offered the possibility to have someone, an
12 interpreter in Inuktitut, so you could understand
13 and they could understand what, you know, your...
14 what your medical situation was, where you were
15 staying in Montreal, so you could better understand
16 each other when you receive health services?

17 **Mme ELISAPIE ANGIYOU :**

18 Je n'avais pas de traducteur. Peut-être que mon
19 escorte, elle était ma traductrice.

20 **Me EDITH-FARAH ELASSAL :**

21 Okay. Would you have wished to have someone speak
22 in Inuktitut with you when you were there, at
23 fifteen (15) years old?

24 **Mme ELISAPIE ANGIYOU :**

25 Oui. Parce que je ne parle pas bien et mon

1 escorte (en) connaissait encore moins. Je voulais
2 donc avoir un interprète qui comprenait bien mon
3 état médical, ma condition médicale.

4 L'interprète, à ce moment-là, disait simplement
5 qu'elle devait aller voir un autre patient, même si
6 elle m'avait apportée à la bonne salle pour être
7 examinée, mais n'a pas interprété pour moi. Elle a
8 dit qu'elle avait d'autres patients pour lesquels
9 elle devait interpréter, et c'est pour ça que moi je
10 n'avais pas d'interprète.

11 **Me EDITH-FARAH ELASSAL :**

12 I understand, at the local clinic, they didn't do a
13 follow-up with the Children regarding your visit
14 there, so you were having difficulties, you did not
15 receive a follow-up, also, locally, within your
16 community?

17 **Mme ELISAPIE ANGIYOU :**

18 Ils ne connaissaient rien de ma maladie, parce que
19 ça ne faisait pas partie de mon dossier médical.
20 Alors j'étais confuse et je ne savais pas pourquoi
21 cela ne faisait pas partie de mon dossier médical.
22 C'était comme... c'était comme un rêve à ce moment-
23 là, lorsque j'étais hospitalisée, ayant... sachant
24 que j'avais une maladie dans mon estomac.

1 Et lorsque je suis retournée à Ivujivik,
2 c'était comme un rêve lorsqu'ils m'ont dit que...
3 que cette... ce tableau particulier n'existait pas.

4 **Me EDITH-FARAH ELASSAL :**

5 And my last question regarding the situation with
6 the health services will be to ask you: how would
7 you have liked to be treated? What kind of services
8 would you like to receive, both in Montreal when you
9 go there and also within your local health center?

10 **Mme ELISAPIE ANGIYOU :**

11 Lorsque le médecin a dit que je devais avoir des
12 suivis médicaux chaque année et que ma famille
13 devait être examinée, et je voulais qu'on agisse là-
14 dessus et qu'ils n'avaient jamais été examinés, donc
15 j'ai des regrets là-dessus, et j'étais inquiète
16 jusqu'à maintenant, que je peux encore avoir tout le
17 cancer, même si... que je prenais bien ce
18 médicament; je n'ai pas pris d'autres médicaments
19 par après. Et ils ne m'ont jamais examinée après,
20 pour voir si mon estomac a encore le cancer, et
21 parfois j'ai des regrets là-dessus.

22 **Me EDITH-FARAH ELASSAL :**

23 Nakurmiik Elisapie. I know that you wanted to talk
24 a little regarding social services. If you wish to
25 do so, I invite you to share your thoughts.

1 **Mme ELISAPIE ANGIYOU :**

2 D'accord. J'ai un ami - ou une amie - parfois nous
3 avons des problèmes dans notre relation, mon ami de
4 gars, celui avec qui j'ai... mon chum, mon copain,
5 celui avec qui j'ai un enfant. Et on a... et j'ai
6 eu des problèmes à un moment donné, on m'a demandé
7 d'aller à un refuge pour femmes et j'ai dit oui,
8 parce que je trouvais que c'était difficile d'être
9 avec mon chum à ce moment-là, sachant que... comment
10 il me traitait et d'une manière agressive.

11 Alors j'étais d'accord avec le travailleur,
12 travailleuse sociale, d'aller à un refuge pour
13 femmes. Parce que je sais que... je sais ce dont je
14 parle, c'est une question de confidentialité, c'est
15 confidentiel, alors je n'ai pas parlé à personne que
16 j'allais aller à un refuge pour femmes, parce que je
17 sais que mon chum allait virer fou s'il savait que
18 j'allais aller là. Et donc je préparais mes choses
19 pendant qu'il travaillait à l'extérieur et quand...
20 lorsqu'il travaillait, et à un moment donné il est
21 arrivé à la maison et il m'a dit, "j'ai découvert
22 que tu t'en vas au refuge pour femmes", mon chum m'a
23 dit ça. -"Et comment tu as su ça?" -"Quelqu'un
24 m'en a parlé." -"Et comment est-ce qu'elle a su
25 cette information le travailleur social avec qui

1 j'ai parlé, avec cette personne? Si tu me laisses
2 pour aller là-bas... (je vais me tuer... Si tu vas
3 là-bas, tu vas me tuer.)

4 "Si tu me laisses pour aller là-bas, je vais me
5 tuer."

6 Alors, j'ai changé, donc, d'idée, d'aller au
7 refuge pour femmes, parce que je voulais pas qu'il
8 se suicide, qu'il s'enlève la vie.

9 Alors je suis retournée aux services sociaux et
10 je suis venue ici, je suis venue pour avoir de
11 l'aide. "Pourquoi est-ce que t'as parlé de moi?"
12 Et elle a commencé à rire et elle a dit, "j'en ai
13 pas parlé, elle a dit. -"Mais alors, comment est-ce
14 que mon chum savait que je voulais aller au refuge
15 pour femmes? Tu es la seule personne... tu es la
16 seule personne avec qui j'ai parlé de cela. Alors
17 tu es la seule personne qui aurait pu raconter
18 cette... donner cette nouvelle, ce renseignement.

19 Alors elle a commencé à dire que "j'ai parlé
20 avec telle personne"... "Parce que je sais que vous
21 êtes pas supposée de parler de ce dont je vous ai
22 parlé. Votre travail est confidentiel. Savez-vous
23 que, vous êtes en danger maintenant, parce que vous
24 avez... je veux pas... je ne veux plus vous parler,
25 parce que je ne crois pas que vous m'appuyez et je

1 ne veux plus... je ne veux plus que vous me voyiez."

2 Alors depuis ce temps-là, je ne suis plus
3 jamais retournée.

4 Parce que si cette personne n'aurait pas donné
5 ce renseignement, j'aurais été à la maison pour
6 femmes, mais parce qu'elle a... elle a pas gardé
7 son... sa confidentialité, la confidentialité, je ne
8 suis pas allée. (Silence)

9 Aussi, mon chum, ou la mère de mon chum, est
10 une aide sociale ou travailleur social - ou la
11 travailleuse sociale.

12 Lorsque les services sociaux doivent me
13 rencontrer, cette personne quitte tout le temps.
14 J'ai aussi des... du ressentiment contre elle, parce
15 que, je me demande pourquoi elle fait un salaire,
16 parce qu'elle ne veut rien savoir de notre relation.
17 Je mentionne cela simplement parce que j'ai pensé à
18 cela. La mère de mon chum est une aide sociale. Je
19 pense que c'est tout concernant les travailleurs
20 sociaux.

21 **Me EDITH-FARAH ELASSAL :**

22 Nakurmiik. I won't have any questions. I thank you
23 very much. Maybe we could hear [REDACTED] who wanted
24 also to share her story regarding health services.
25 So if you wish so, we'll listen to you.

1 **LE COMMISSAIRE :**

2 I'm listening to you [REDACTED].

3 **Mme** [REDACTED] : (Inuktitut au français)

4 Mon cœur bat fort, rapidement. J'ai une pression
5 sanguine élevée, alors je... j'ai pris... j'ai été
6 sortie par Medevac et j'ai été hospitalisée pendant
7 quatre (4) jours.

8 Et on lui a dit qu'après six (6) mois, elle
9 devait recevoir des suivis pour la condition de son
10 cœur.

11 Après un mois, qu'elle est revenue chez elle,
12 elle a été examinée, ou réexaminée, et lorsqu'ils
13 m'ont examinée, je suis retournée chez moi.

14 La deuxième partie, lorsque j'ai été examinée,
15 ils m'ont dit que j'étais correcte, et même, avant
16 six jours, avant que les six (6) jours se terminent,
17 j'étais inquiète que si j'avais de la haute
18 pression, est-ce que c'est possible que je vais
19 mourir ou non. Alors j'avais ces pensées.

20 Parce que, je devais avoir des suivis
21 réguliers, étant donné la condition de mon cœur. Et
22 on m'a dit, à [REDACTED], que... on m'a dit "si tu
23 penses que t'as de la haute pression, viens
24 immédiatement, parce que tu pourrais tomber morte."
25 Et je ne comprends pas pourquoi ils m'ont pas amenée

1 à Montréal pour avoir un suivi pour la condition de
2 mon cœur. That's a short story.

3 **Me EDITH-FARAH ELASSAL :**

4 When did that happened, the event?

5 **Mme [REDACTED] :**

6 Four (4) years ago.

7 **Me EDITH-FARAH ELASSAL :**

8 Four (4) years ago. So I understand, as your
9 friend, you have issue with follow-up with the
10 clinic center locally this time. If I ask you the
11 same question, what are your expectations, what do
12 you wish to receive, as services, when you go, you
13 know, for health issue?

14 **Mme [REDACTED] :**

15 In Inuktitut please? (Silence) Il devrait y avoir
16 un examen, suivi complet. De suivi et des examens.
17 Je devais retourner à Montréal pour voir un
18 spécialiste et on ne m'a jamais renvoyée là-bas. Et
19 que les gens, le personnel médical, lorsqu'ils
20 disent qu'il doit y avoir des suivis, ils devraient
21 garder leur parole.

22 **Me EDITH-FARAH ELASSAL :**

23 [REDACTED], did you say you were medevac earlier? And if
24 so, I understand it was to Puvirnitug?

25 **Mme [REDACTED] :**

1 Ils m'envoyaient premièrement à Puvirnitug, parce
2 que je ne comprenais pas qu'est-ce que j'avais,
3 alors ils m'ont amenée à Montréal par après.

4 **Me EDITH-FARAH ELASSAL :**

5 Okay. And were you able to have someone by your
6 side when you were medevac in the plane.

7 **TRADUCTEUR :**

8 Désolé, c'était inaudible pour l'interprète.

9 **Me EDITH-FARAH ELASSAL :**

10 Okay. How was it for you to be medevac to Montreal
11 by yourself?

12 **Mme [REDACTED] :**

13 J'étais inquiète que je n'allais pas avoir quelqu'un
14 pour m'escorter pour m'aider.

15 **Me EDITH-FARAH ELASSAL :**

16 Would you have liked to be escorted by someone on
17 the plane, to make the trip to Montreal?

18 **Mme [REDACTED] :**

19 Oui. Lorsque les gens... ils se sentent tellement
20 seuls lorsqu'ils vont à l'hôpital. Souvent, ils se
21 sentent très seuls, et je souhaiterais qu'ils ne
22 soient pas seuls lorsqu'ils voyagent.

23 **Me EDITH-FARAH ELASSAL :**

24 Do you remember at which hospital you were in
25 Montreal?

1 **Mme** [REDACTED] :

2 I was at the General Hospital.

3 **Me EDITH-FARAH ELASSAL :**

4 General Hospital. And I asked the same question to
5 your friend, did you get a chance to... were you
6 offered services of an interpreter when you were
7 there?

8 **Mme** [REDACTED] :

9 Non. Ils m'ont jamais dit que... ils m'ont jamais
10 dit, en fait, que j'étais censée avoir un
11 interprète.

12 **Me EDITH-FARAH ELASSAL :**

13 So how was the communication with you to receive
14 medical information... in English I understand? How
15 is it for you and what do you wish, you know, to
16 have... How do you wish to receive the services in
17 Inuktitut, if you wish so?

18 **Mme** [REDACTED] :

19 Can you repeat?

20 **Me EDITH-FARAH ELASSAL :**

21 Yes. Were you able to understand the information,
22 medical information, that was given to you in
23 Montreal, without an interpreter?

24 **Mme** [REDACTED] :

1 Je me suis fait dire que j'avais la même... que
2 j'avais la même maladie que mon père. Je me suis
3 fait dire que j'avais la même maladie que mon père.

4 **Me EDITH-FARAH ELASSAL :**

5 Okay. Would you have liked to receive the service
6 with an interpreter in your native language?

7 **Mme [REDACTED] :**

8 Oui. J'ai de la misère à comprendre l'anglais ou le
9 français. J'aurais beaucoup aimé avoir un
10 interprète.

11 **Me EDITH-FARAH ELASSAL :**

12 Okay. I won't have any other questions and I thank
13 you both. Nakurmiik.

14 **LE COMMISSAIRE :**

15 So, nakurmiik. I will ask, now, other counsels if
16 they have questions to Elisapie or [REDACTED]

17 **M^e MAXIME LAGANIÈRE :**

18 I don't have no questions, thank you.

19 **M^e MARIE-PAULE BOUCHER :**

20 No questions neither, thank you.

21 **M^e DENISE ROBILLARD**

22 No questions, thank you.

23 **LE COMMISSAIRE :**

24 Would you like to add something else? Elisapie?

25 [REDACTED]? I'm here to listen.

1 **Mme ELISAPIE ANGIYOU ou Mme [REDACTED] :**

2 J'ai beaucoup de choses à dire par rapport à la
3 Protection de la jeunesse.

4 **LE COMMISSAIRE :**

5 Maybe for another day. And concerning the...
6 stomach illness... is there something else?

7 **Mme ELISAPIE ANGIYOU ou Mme [REDACTED] :**

8 (Inaudible pour l'interprète)

9 **LE COMMISSAIRE :**

10 And concerning confidentiality at the shelter?

11 **Mme ELISAPIE ANGIYOU :**

12 Je crois sincèrement que... que les travailleurs
13 sociaux, les intervenants, ne doivent absolument pas
14 partager l'information personnelle de leurs clients.
15 Ils doivent garder ça confidentiel, parce qu'ils
16 comprennent pas la sévérité de la situation quand
17 ils parlent à d'autres gens. Et j'aimerais aussi
18 que, ils aideraient plus les Inuits et leurs
19 besoins.

20 **LE COMMISSAIRE :**

21 Is there something else, Elisapie, concerning your
22 stomach or shelter?

23 **Mme ELISAPIE ANGIYOU :**

24 Non, c'est tout ce que j'ai à dire.

25 **LE COMMISSAIRE :**

1 And [REDACTED] would you have something else to add?

2 **Mme** [REDACTED] :

3 (Inaudible.)

4 **LE COMMISSAIRE** :

5 So now, I will thank you very much, both of you.

6 Nakurmiik to share with us what happened to you.

7 Elisapie, I feel you're not responsible for
8 what happened. You were a child. Fifteen (15)
9 years old is young, still young. And I hope you
10 will have... I hope you'll have the follow-up you
11 would like to have. (Witness is crying)

12 You have the right to be happy, to have a good
13 life. You have your children and I wish you the
14 best.

15 [REDACTED], I wish you also to have follow-up. You
16 were telling that you were told it's the same
17 illness than your father had. I wish you to feel
18 good, to have necessary care and to have the follow-
19 up that allows to seek [care if] necessary.

20 For both of you, I wish you the best and
21 nakurmiik. Thank you very much for sharing with us.
22 It may help others to have better care, to make sure
23 that the follow-ups are done and I hope somebody is
24 listening. And we will let people know that, you
25 [shall] have the follow-ups. And I hope it will

1 be done rapidly, so you feel more secure.

2 People in Nunavik, in the North, are entitled
3 to have appropriate care and I hope it will be done,
4 and soon. Thank you again and I wish you the best.
5 Nakurmiik.

6 We will now suspend fifteen (15) minutes and go
7 with the next witness.

8 **Me EDITH-FARAH ELASSAL**

9 Perfect.

10 SUSPENSION

11 -----

12 REPRISE

13 **LA GREFFIÈRE :**

14 The Commission is back in session.

15 **LE COMMISSAIRE :**

16 So, welcome back. Now we are behind closed door.
17 The testimony will be rendered with number, closed
18 door, 78, okay? I will ask you, Me Elassal, to
19 present the witness.

20 And just before, I will say that,... and I will
21 order this tomorrow when we'll be public, I will
22 order that, the testimony of [REDACTED] this afternoon,
23 be... will not be made public broadcast. We'll have
24 protection of her identity, her name, her voice,